

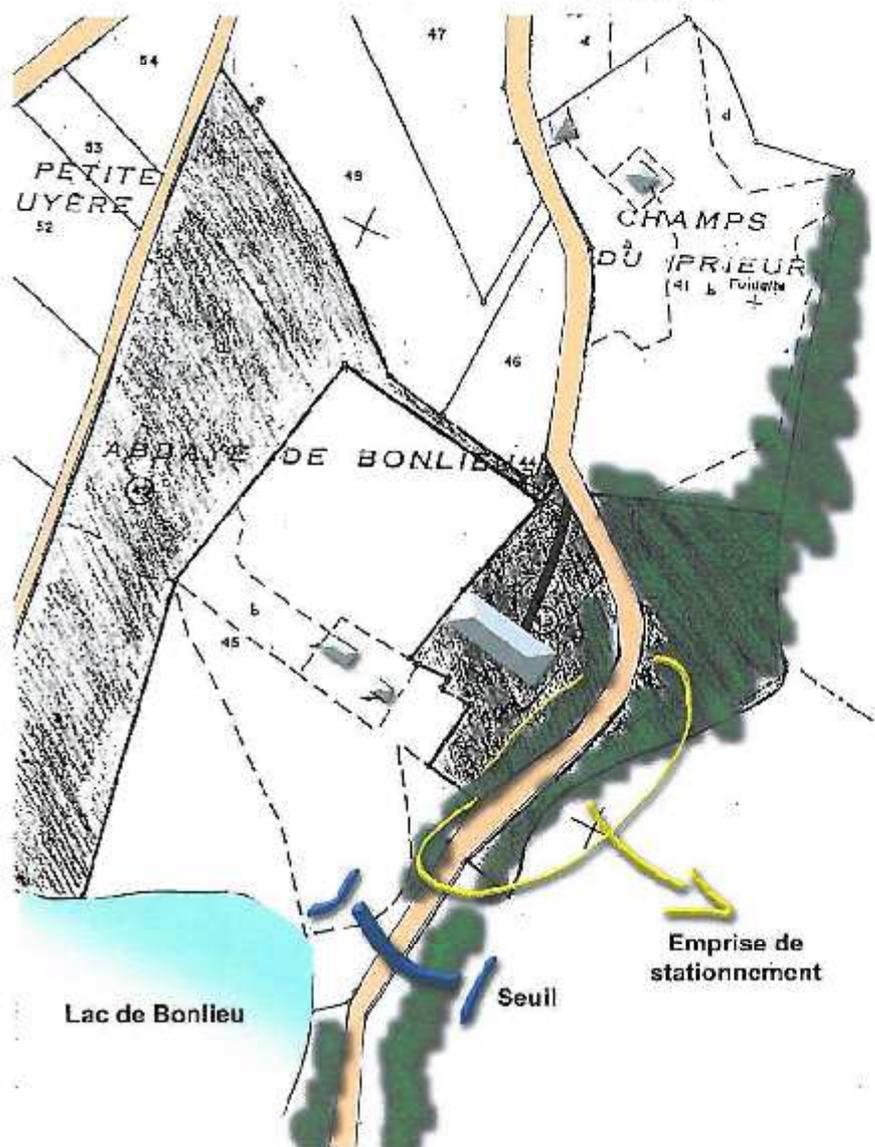
Le « désert » de Bonlieu - Porte d'entrée : *stationnement.*

56

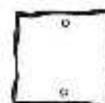


Un nouveau déplacement a été effectué sur les lieux à l'occasion du pont du 15 août 2002, l'un des moments de l'année durant lesquels la fréquentation touristique est incontestablement la plus forte. Les conditions météorologiques étaient en outre particulièrement favorables, car le temps était enfin sec, beau et chaud, après une période de près de deux semaines anormalement pluvieuses et fraîches.

Le parking était complètement occupé. 31 véhicules ont été comptabilisés : 21 au Nord des deux panneaux d'information, 6 au-delà, et 5 de l'autre côté de la route (rive Ouest), et parallèlement à celle-ci.



Il n'a toutefois été observé aucun automobiliste contraint de faire demi-tour faute de place, les nouveaux arrivants occupant les emplacements libérés à ce moment là par les partants. Ce constat semble confirmer qu'il n'est pas opportun d'augmenter la capacité d'accueil de l'aire de stationnement, dont les nouvelles dimensions nuiraient indéniablement au charme de l'endroit, pour ne répondre à une demande « maximale » que quelques jours par an.



L'aménagement proposé afin d'améliorer encore l'intégration paysagère du parking, pourrait simplement consister à séparer celui-ci de la chaussée par un caniveau en pavés ou en béton. Les emplacements réservés aux véhicules pourraient être matérialisés d'une manière similaire, afin de rationaliser l'utilisation de l'espace qui serait traité le plus simplement possible. Le recours à une grave stabilisée ou « béton », dont les teintes rappelleraient celles des falaises du site, semble en effet suffisant (la pose d'un gazon armé ne paraît pas pertinente à cet endroit particulièrement ombragé, et donc peu propice à la pousse). En pleine saison touristique, les automobilistes garderaient comme aujourd'hui la possibilité de garer leur véhicule de l'autre côté de la route, et parallèlement à celle-ci.



Il conviendrait également de remplacer les deux panneaux d'information, par un seul dispositif, identique à ceux des trois autres promenades « médiévales », et qui serait consacré à la Chartreuse de Bonlieu ; le succès de la démarche culturelle proposée dépend en partie de la « lisibilité » de chaque circuit, à laquelle une surabondance d'informations ne peut que nuire. Ainsi, les textes présentés sur trois rondins tronqués fichés dans le sol, et qui jalonnent l'itinéraire (ils évoquent les paysages et les milieux naturels), pourraient être à terme remplacés par quelques lignes consacrées à l'histoire du site monastique.



Il semble enfin nécessaire d'améliorer l'intégration des poubelles qui, en pleine saison touristique, doivent être soit en nombre suffisant, soit vidées plus souvent, afin d'éviter autour de celles-ci des dépôts « sauvages » qui nuisent à l'image du lieu.

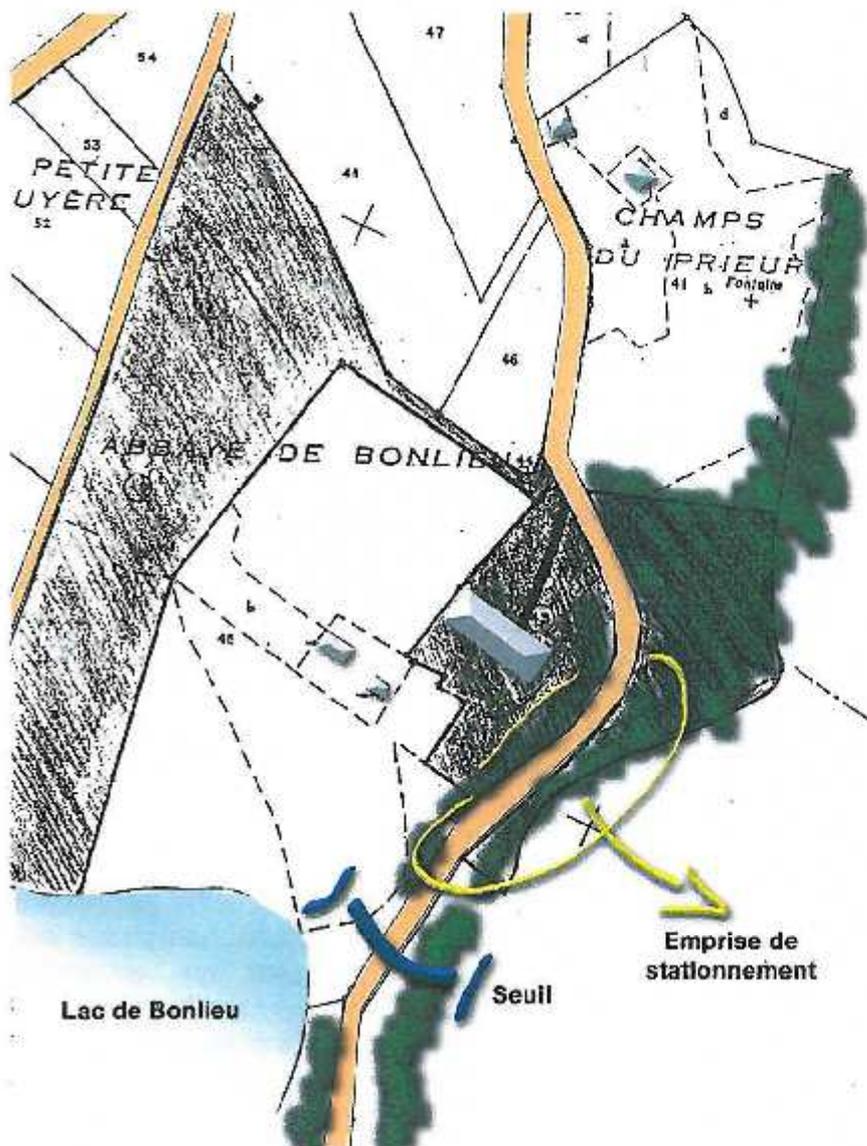
Le «désert» de Bonlieu - Porte d'entrée : stationnement.

56

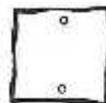


Un nouveau déplacement a été effectué sur les lieux à l'occasion du pont du 15 août 2002, l'un des moments de l'année durant lesquels la fréquentation touristique est incontestablement la plus forte. Les conditions météorologiques étaient en outre particulièrement favorables, car le temps était enfin sec, beau et chaud, après une période de près de deux semaines anormalement pluvieuses et fraîches.

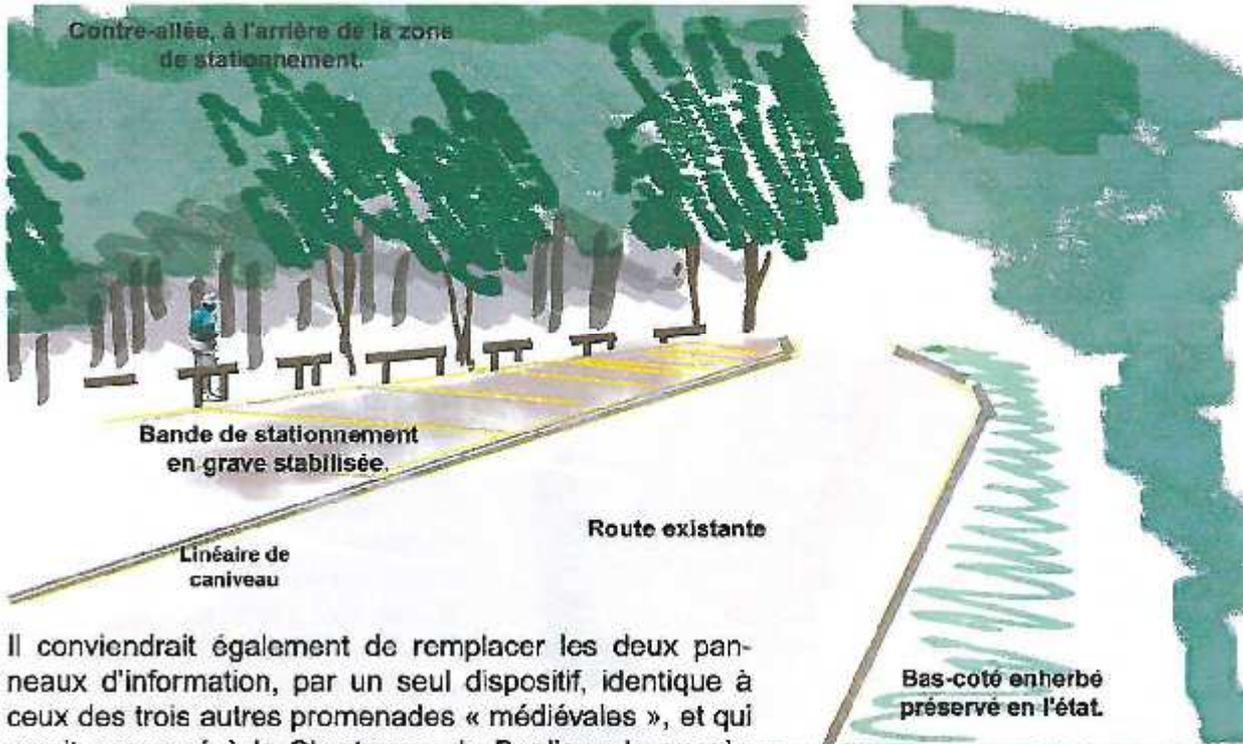
Le parking était complètement occupé. 31 véhicules ont été comptabilisés : 21 au Nord des deux panneaux d'information, 6 au-delà, et 5 de l'autre côté de la route (rive Ouest), et parallèlement à celle-ci.



Il n'a toutefois été observé aucun automobiliste contraint de faire demi-tour faute de place, les nouveaux arrivants occupant les emplacements libérés à ce moment là par les partants. Ce constat semble confirmer qu'il n'est pas opportun d'augmenter la capacité d'accueil de l'aire de stationnement, dont les nouvelles dimensions nuiraient indéniablement au charme de l'endroit, pour ne répondre à une demande « maximale » que quelques jours par an.



L'aménagement proposé afin d'améliorer encore l'intégration paysagère du parking, pourrait simplement consister à séparer celui-ci de la chaussée par un caniveau en pavés ou en béton. Les emplacements réservés aux véhicules pourraient être matérialisés d'une manière similaire, afin de rationaliser l'utilisation de l'espace qui serait traité le plus simplement possible. Le recours à une grave stabilisée ou « béton », dont les teintes rappelleraient celles des falaises du site, semble en effet suffisant (la pose d'un gazon armé ne paraît pas pertinente à cet endroit particulièrement ombragé, et donc peu propice à la pousse). En pleine saison touristique, les automobilistes garderaient comme aujourd'hui la possibilité de garer leur véhicule de l'autre côté de la route, et parallèlement à celle-ci.



Il conviendrait également de remplacer les deux panneaux d'information, par un seul dispositif, identique à ceux des trois autres promenades « médiévales », et qui serait consacré à la Chartreuse de Bonlieu ; le succès de la démarche culturelle proposée dépend en partie de la « lisibilité » de chaque circuit, à laquelle une surabondance d'informations ne peut que nuire. Ainsi, les textes présentés sur trois rondins tronqués fichés dans le sol,

et qui jalonnent l'itinéraire (ils évoquent les paysages et les milieux naturels), pourraient être à terme remplacés par quelques lignes consacrées à l'histoire du site monastique.

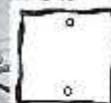
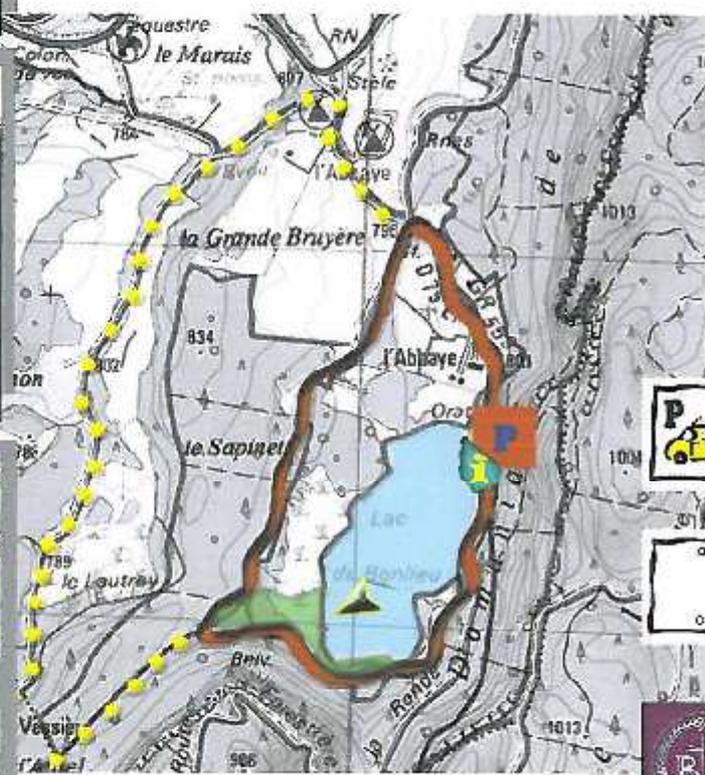
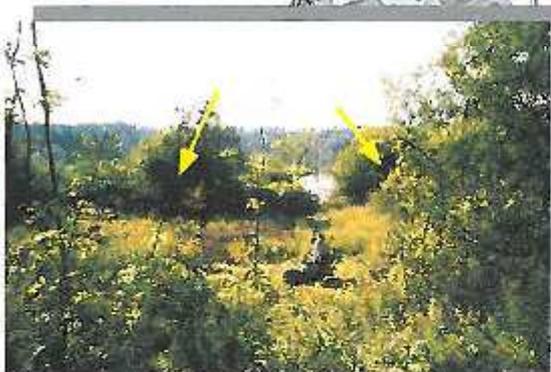


Il semble enfin nécessaire d'améliorer l'intégration des poubelles qui, en pleine saison touristique, doivent être soit en nombre suffisant, soit vidées plus souvent, afin d'éviter autour de celles-ci des dépôts « sauvages » qui nuisent à l'image du lieu.

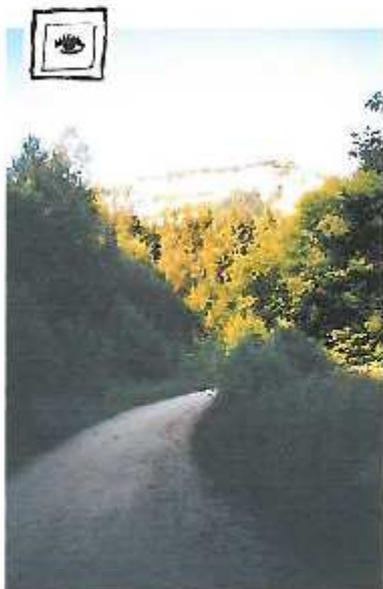
Le «désert» de Bonlieu - Interventions paysagères : le boisement de la pointe Sud.

57

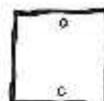
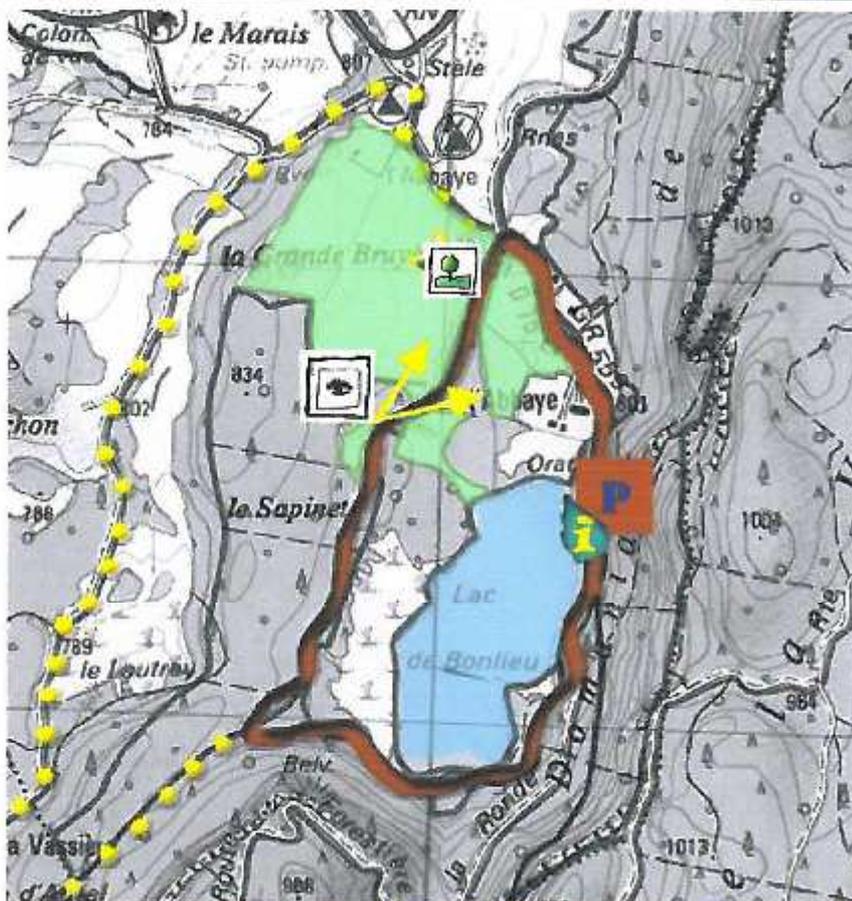
Au Sud de la presqu'île, le sentier est nettement moins intéressant, car il s'éloigne de l'eau, et les terrains qui le séparent de la rive sont progressivement envahis par la friche et par la forêt, qui constituent un écran végétal de plus en plus opaque. Une intervention paysagère dans ce secteur (débroussaillage et coupe d'arbres, en prenant soin bien sûr de ne pas déstabiliser la berge), permettrait de restaurer une vue intéressante sur le lac. Cette action présenterait également l'avantage de participer à la préservation des zones humides, en voie d'assèchement en raison de cette dynamique naturelle de boisement.



Le «désert» de Bonlieu - Interventions paysagères : la séquence Ouest.



S'il ne semble pas opportun de supprimer complètement cet écran végétal, afin de préserver un clair-obscur qui, de manière générale, participe fortement à l'ambiance du lieu, et en particulier de la première partie de la promenade (rive Est du lac), il paraît cependant nécessaire d'éclaircir cette haie, et d'ouvrir quelques fenêtres plus larges sur la vaste prairie située au-delà. Il est en effet essentiel de préserver mais aussi de « mettre en scène » cette alternance d'espaces ouverts et boisés, qui contribue indéniablement à la très grande qualité des paysages du site.



1 - Voir le site autrement : promenades "médiévales" au pays des lacs et des cascades.

5. Le Pic de l'Aigle et son château.



I - Chevaliers et châteaux forts :

A l'évocation du Moyen Age, l'image « populaire » qui vient immédiatement à l'esprit de chacun, est indéniablement celle des châteaux forts et des chevaliers, qui constituent la dernière des trois castes sociales qui restait à évoquer, après celles des paysans et des religieux.

Les coups de boutoir des invasions barbares du V^{ème} siècle après Jésus-Christ, firent éclater le vieil empire romain d'Occident en une poussière de territoires, dont les nouveaux maîtres héritèrent des prérogatives régaliennes, autrefois dévolues au pouvoir central ; ils battaient monnaie, rendaient la justice et levaient des armées.

Pour mieux asseoir leur autorité, ils s'assuraient de la loyauté de vassaux. En échange de leur allégeance, ceux-ci recevaient une terre, sur laquelle ils bâtissaient leur château, qui était autant un moyen efficace de protéger leurs gens, que le symbole de la parcelle de pouvoir qui leur avait été concédée.

Cette délégation de l'autorité et ces liens personnels entre vassaux et suzerains, eux-mêmes subordonnés à des seigneurs plus puissants, perdurèrent pendant toute la période considérée, y compris lors des tentatives de restauration du pouvoir central, par exemple avec Charlemagne, ou à l'occasion de la lente émergence du royaume de France ; l'empereur comme le roi, n'était que le premier des suzerains du territoire qu'il contrôlait.

Les souverains successifs tentèrent, jusqu'à la révolution, de reprendre l'autorité que leurs prédécesseurs avaient été contraints de partager au Moyen Age. Les successeurs de Louis XIV n'eurent toutefois pas le même talent que le « Roi Soleil » pour enfermer la noblesse, malgré quelques frondes, dans une « cage

dorée ».

Les historiens François FURET et Denis RICHEL, ont apporté un regard résolument nouveau et novateur sur les bouleversements de 1789, et des années qui ont suivi. Ils ont brillamment démontré que la fusion des élites, « éclairées » par les « Lumières » de leur siècle, mais privées de perspectives de promotion sociale



Les pierres tombales des seigneurs de L'Aigle, dessin du XIX^{ème} siècle. Collection URAC.

(bourgeoisie, noblesse de robe, mais aussi cette vieille aristocratie de province qui nous intéresse dans la présente partie de l'étude, héritière de la chevalerie d'antan), fut vraisemblablement la force centrifuge principale à l'origine de la fin sanglante de la monarchie (confer également les travaux et publications de la Société d'émulation du Jura, consacrés à cette



Le pavage du château d'Orgelet, XIII^{ème} siècle, source : « Vivre dans le Jura de la Préhistoire au Moyen Age ».

période).

Le Jura est riche de nombreux vestiges de forteresses érigées au Moyen Age (Arlay, Chevreux, Montmorot, Présilly,...). Le château du Pin, et en partie celui de Frontenay, sont toutefois, dans le département, les seuls héritages de cette architecture militaire d'origine médiévale, qui échappèrent à la ruine pour parvenir jusqu'à nous.

La place forte de L'Aigle fut édifée en 1304 par Jean de Chalon, dans le cadre d'un pariage avec les chartreux de Bonlieu. Ces derniers perdirent « la Terre Haute » qui leur appartenait, et qui fut inféodée à la nouvelle seigneurie, en échange d'une protection, dont ils auraient vraisemblablement fait l'économie... La forteresse permettait en outre à son propriétaire de contrôler la route qui passait au pied de la falaise (il s'agissait d'un axe commercial Est Ouest dont l'importance était loin d'être négligeable).

Les chartreux profitèrent de la conquête française pour se libérer de cette association ; ils obtinrent en effet en 1684 du Parlement de Besançon, un arrêt annulant le traité de 1304, et de Louis XIV le démantèlement du château, dont les matériaux furent vendus aux enchères à Orgelet en 1687.

Les ruines romantiques du Pic de L'Aigle inspirèrent un romancier du cru, Louis Jousserandot, qui fit revivre les aventures du capitaine Prost, dit « Lacuzon », farouche opposant à l'invasion des Français. Son ouvrage, « Le Diamant de la Vouivre » (1843), fut plagié par Xavier de Montépin dans « Le Médecin des Pauvres » (à partir de 1861).



Les ruines du Château.

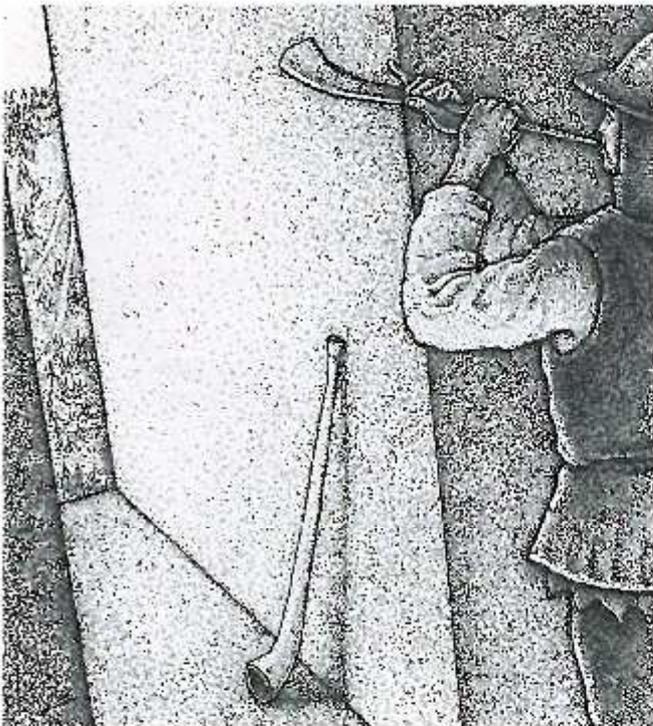


Illustration. Le Château de L'Aigle : trompe d'appel, XIV^e siècle, proposition de restitution, collection U.R.A.C.



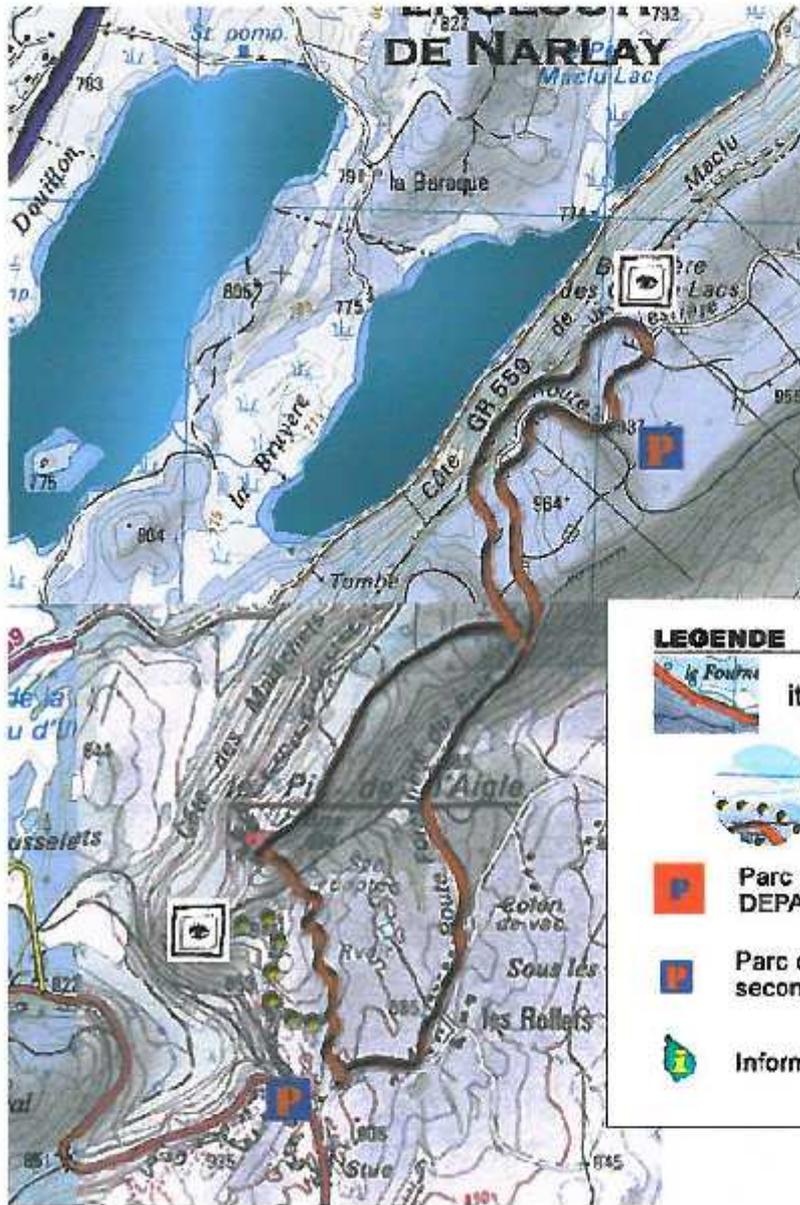
Panorama sur les lacs et la vallée du Hérisson.



Table d'orientation et belvédère.



Le Pic de l'Aigle et son Château.



LEGENDE

-  itinéraire
-  variante à définir
-  Parc de stationnement principal
DEPART de la promenade
-  Parc de stationnement
secondaire
-  Information culturelle



II – La promenade entre le Pic de l'Aigle et le belvédère des Quatre Lacs :

A – L'itinéraire :

Le point de départ de la promenade proposée, se confond avec l'aire de stationnement qui se trouve au pied du Pic de l'Aigle. Le parking du belvédère des Quatre Lacs constitue quant à lui une entrée secondaire, dans la mesure où il offre également aux visiteurs arrivant sur le site en voiture, la possibilité de laisser là leur véhicule respectif, et de débiter le circuit à partir de cet endroit.

Il n'est pas envisagé d'encourager le public à accéder aux vestiges du château, afin de veiller à leur préservation, mais également pour des raisons évidentes de sécurité.



Toutefois, quelques dizaines de mètres seulement au Nord du parking du Pic de l'Aigle, un sentier permet de gagner, depuis le chemin emprunté par les promeneurs, un mouvement de terrain qui domine à l'Est les ruines de la forteresse médiévale.

Un belvédère pourrait être installé là (il offrirait en outre un très beau panorama vers le Nord-Ouest), à la condition toutefois d'inciter les personnes à faire ensuite demi-tour, pour retrouver le circuit qui leur est actuellement proposé. Il convient en effet d'éviter qu'ils ne poursuivent leur randonnée au-delà du point de vue qui serait aménagé ; le sentier est certes très agréable, et rejoint le chemin actuel au pied des escaliers conduisant au belvédère du Pic de l'Aigle, mais il longe le sommet des falaises, qu'il ne semble pas opportun d'équiper de garde-corps, afin de garantir la sécurité du public (l'impact paysager serait trop important).



Après la découverte des vestiges du château, depuis le point de vue qui serait aménagé à cet effet, les visiteurs rebrousseraient donc chemin, pour retrouver l'actuel itinéraire, et rejoindre le belvédère du Pic de L'Aigle.



Belvédère du Pic de l'Aigle (bas). Etat actuel.



Belvédère du Pic de l'Aigle (haut), et sa table d'orientation.



Des séquences différentes, parfois, le sentier serpente sur la pelouse sèche et les affleurements rocheux, d'autre fois, il s'enfonce sous un couvert forestier...

Ils poursuivraient ensuite leur promenade vers le Nord-Est, en direction de la plate-forme des Quatre Lacs, qui offre un panorama absolument magnifique, sur quatre des sept plans d'eau qui ont été classés. Le chemin proposé se confond avec celui qui est actuellement parcouru par le public, mais il conviendra cependant de résoudre d'importants dysfonctionnements, qui rendent la randonnée parfois peu agréable, voire difficile. Une partie du sentier est en effet également utilisée par les exploitants forestiers et leurs engins de débardage, et la vocation touristique de ce segment du circuit a peu à peu été oubliée.



Chemin menant au belvédère des 4 Lacs, depuis le Pic de l'Aigle.

Ainsi, le balisage devra tout d'abord être entièrement refait entre le Pic de L'Aigle et le premier point de vue équipé d'un garde-corps, qui annonce le belvédère des Quatre Lacs, situé un peu plus loin au Nord-Est. La signalisation a en effet quasiment complètement disparu de cette partie de l'itinéraire, et il ne subsiste que de très rares panneaux, ou traces délavées d'un ancien marquage jaune et bleu. Le promeneur qui débouche sur plusieurs carrefours de pistes forestières, en est réduit à se contenter des informations éventuellement fournies par sa carte ou par sa boussole, ou à s'en remettre à son sens de l'orientation, ou plus simplement à la chance...



Absence de signalétique.



Signalétique existante.

Lorsqu'il est également emprunté par les engins de débardage, aux endroits où la roche n'affleure pas et où le sol est plus gras, le chemin est très souvent creusé d'ornières, parfois profondes de 60 à 80 centimètres, voire plus ; il n'est plus praticable lorsque ces fondrières sont remplies d'eau, en période de fortes pluies. Afin de remédier à ce problème, il peut être envisagé de dédoubler sinon la totalité du sentier, au moins les secteurs les plus délicats, en créant le long de l'itinéraire actuel, un cheminement qui serait réservé aux piétons. Systématique dans certains pays, notamment européens (elle se développe également progressivement dans quelques régions de France), cette pratique semble pouvoir être envisagée assez facilement, car le sous-bois est généralement bien entretenu, et d'importants travaux de débroussaillage ne seraient pas nécessaires. L'accord des propriétaires des terrains sera toutefois bien sûr indispensable.



Le chemin et ses dégradations.

Après le belvédère des Quatre Lacs, le visiteur rejoint l'aire de stationnement située au pied du Pic de L'Aigle, soit par le même chemin, soit par la route forestière du Bois de Ban, qui le conduit au village de Chaux-du-Dombief.

Bordée à l'Ouest, dans sa partie basse, par une strate rocheuse, cette route est assez agréable à parcourir, mais la qualité de son revêtement gagnerait cependant à être améliorée. Cet axe est en effet également emprunté par les automobilistes, qui vont jusqu'au belvédère des Quatre Lacs en voiture, et il conviendrait au moins de boucher les nids-de-poule qui la rendent difficilement carrossable.

Une variante à travers bois, parallèle au sentier parcouru à l'aller, pourrait être enfin proposée aux randonneurs, qui souhaiteraient éviter un retour soit par le même chemin, soit par la route forestière. Les quelques pistes qui permettent aujourd'hui l'exploitation de la forêt, pourraient être aisément utilisées à cette fin.

B – L'aménagement du sentier du Pic de l'Aigle :**a – L'aire de stationnement au pied du Pic de l'Aigle :**59^a 59^b**b – Le belvédère du Pic de l'Aigle et son accès :**

Le chemin qui part de l'aire de stationnement est très agréable à parcourir. La roche affleure à certains endroits, et il serpente à découvert avant de pénétrer dans la forêt, où les jeux d'ombre et de lumière modifient sensiblement l'ambiance.

b.1 – Entre le parking et le belvédère :

60

b.2 – Le belvédère principal :

61

c – Le belvédère des Quatre Lacs :

62

d – Le parking du belvédère des Quatre Lacs :

63



Porte d'entrée : l'aire de stationnement au pied du Pic de l'Aigle.

59^a

Aire de stationnement du Pic de l'Aigle - Etat au 06.08.2001.

Le parking qui se trouvait à l'origine au pied du Pic de l'Aigle, est constitué d'une plate-forme attenante à la route, et recouverte de tout-venant. Il est équipé dans sa pointe Sud de deux tables de pique-nique, d'un banc et de trois poubelles, parmi lesquelles un volumineux bac en matière plastique.



Deux panneaux d'information, dont un double, sont installés un peu plus loin. A ces deux dispositifs, s'ajoutent des publicités « sauvages », censées promouvoir des activités locales (restaurants,...).

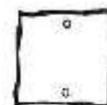


Cette aire de stationnement était complètement saturée en pleine saison touristique. Elle a été récemment prolongée par une nouvelle plate-forme, destinée à accueillir les visiteurs qui garaient auparavant leur véhicule respectif où ils le pouvaient, essentiellement le long de la route, occasionnant ainsi parfois une gêne pour les habitants de cette partie de la commune.

Cependant, le projet aurait nécessité davantage de concertation dans un site aussi sensible, de façon à définir, avant les travaux, les mesures indispensables en matière de préservation du lieu ! En effet, les enjeux environnementaux et paysagers sont ici majeurs : site de pelouse sèche, covisibilité depuis certains points de vue du Pic de l'Aigle.

Sans remettre en cause le principe d'un autre parc de stationnement (qui se justifie en période estivale), nous souhaitons plutôt souligner le manque de concertation et l'absence flagrante de projet paysager pour ce site, qui constitue, en matière de **démarche de projet**, le contre-exemple regrettable de ce qui a pu se faire avec plus de bonheur à l'Eventail.

Vue depuis le sentier menant au Pic de l'Aigle.



Des principes d'aménagement auraient pu être plus judicieusement choisis, afin d'intégrer la structure à son paysage, et de continuer ainsi la démarche qualitative engagée sur l'ensemble du site.



Constat :

Les points négatifs :

1. On peut tout d'abord constater que si le parc de stationnement ne se voit pas de la route (rampe d'accès et implantation en surplomb), il est particulièrement bien visible depuis le sentier venant du Pic de l'Aigle !
2. Le relief existant, associé à un découpage ad hoc de la plate-forme, aurait au moins pu limiter l'impact visuel. De même,

l'utilisation systématique du brise-roche, ne permet plus d'utiliser d'éventuels affleurements rocheux pour le traitement des limites.

le point positif :

Le sentier partant de la plate-forme supérieure permet de réduire sensiblement la longueur de la promenade menant au Pic de l'Aigle.



Proposition :

Le parking le plus ancien ne semble pas nécessiter un traitement très lourd. Il conviendrait simplement de remplacer les tables, les bancs et les poubelles, et de choisir pour la localisation de ces différents services offerts au public, l'emplacement le plus adapté, aussi loin que possible de la route et des principaux flux de circulation des automobiles et des piétons.

Un « relais » d'information culturel consacré au château de L'Aigle et à son histoire, sera installé à la place des deux panneaux qui existent sur le site, et les publicités diverses devront être systématiquement démontées.

Ce panneau pourrait également être installé au niveau du départ du sentier vers le Pic de l'Aigle, sur la plate-forme supérieure. L'aire de stationnement devra cependant faire l'objet de travaux de restauration paysagère.



Egalement simplement recouverte de tout-venant, cette extension du premier parking n'accueille aucun élément de mobilier ou panneau d'information, mais on constate déjà l'implantation de publicités non autorisées.



Panneaux d'information devant être remplacés. Proposition d'implantation d'un relais d'information culturel.



Enjeux :

Le principal enjeu d'un aménagement futur de l'aire de stationnement, est l'intégration paysagère de l'ensemble. L'impact de la nouvelle plate-forme est en effet conséquent, renforcé par la vue en surplomb qu'offre le chemin qui monte à découvert, avant de pénétrer dans la forêt.



Porte d'entrée : l'aire de stationnement au pied du Pic de l'Aigle.

59^b



La structure de chaussée constituait un revêtement temporaire assez bien adapté, par sa texture et le calibre de la pierre.



La plate-forme est maintenant recouverte d'une grave, dont l'aspect uniforme accentue l'impact visuel.

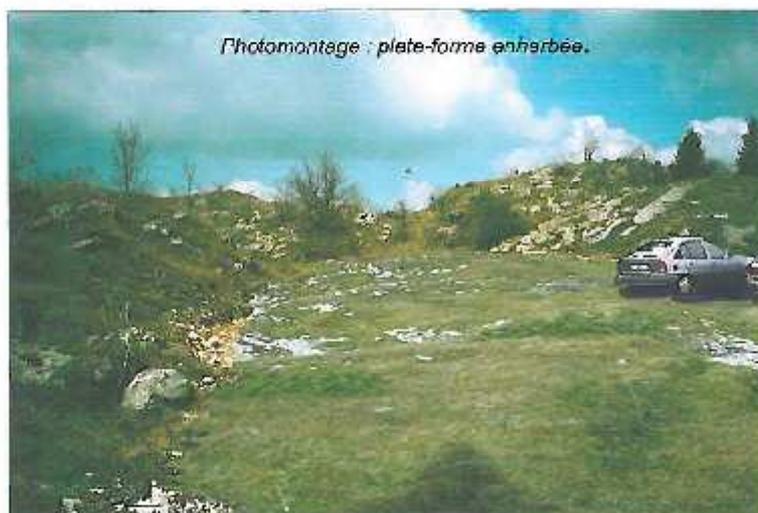
Afin de donner à la nouvelle plate-forme l'aspect des pelouses des plateaux calcaires qui la prolongent, l'aménagement « idéal » consisterait à recouvrir complètement cette partie du parking, utilisée de manière temporaire, d'un gazon armé. Cette option risque cependant d'être coûteuse, car la nature du sol actuel rend indispensable une couche de substrat d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur. Quelques (rares) bouquets d'arbustes, et éventuellement d'arbres de petite taille, choisis parmi les essences locales, pourraient être plantés de manière aléatoire ; il sera nécessaire de leur aménager des fosses, débarrassées du tout-venant qui recouvre uniformément la plate-forme, et remplies de terre. Aucun élément de mobilier ou panneau d'information ne devra être installé là.



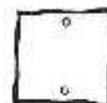
Variantes :

Traitement de la périphérie du stationnement par un enherbement des talus, et par la mise à nue des roches, afin d'obtenir une limite moins rigide, et de tenter d'intégrer la plate-forme qui resterait en tout-venant.

Des plantations pourraient être envisagées (confer la proposition précédente).



Photomontage : plate-forme enherbée.



Sentier du Pic de l'Aigle : la séquence entre le parking et le belvédère.

60

L'accès au belvédère du Pic de L'Aigle :

Le sentier emprunte alternativement des séquences sur pelouse sèche et des séquences en sous-bois.

Les premières sont particulièrement pittoresques, en raison de la végétation caractéristique du plateau calcaire et des affleurements rocheux.

La dernière section, en milieu boisé, qui permet de gravir la pente et d'accéder au point de vue, a été traitée de manière très hétérogène. 45 petites marches environ, soutenues par des rondins, précèdent 5 paliers, traités de façon identique, mais dont la profondeur, plus importante, évoque déjà une ébauche de pas-d'âne. Une vingtaine de degrés en béton prennent ensuite le relais.

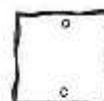
A partir des 5 paliers, une lisse en rondins borde le chemin (rive droite dans le sens de la montée).

Après l'escalier en béton, l'ascension est rendue un peu plus délicate par l'affleurement de la roche et de racines dénudées, et elle s'achève enfin par une trentaine de marches étroites et de formes irrégulières, taillées dans la roche et parfois étayées par une pièce de bois.



Enjeux :

L'amélioration du confort de la promenade, et de l'intégration paysagère des différents escaliers qui ont été réalisés, constitue l'enjeu principal de l'aménagement futur de cet accès au belvédère du Pic de L'Aigle.



Proposition :

Pour les premiers degrés étayés par des rondins, et les 5 paliers un peu plus profonds, traités de manière identique, un aménagement similaire à celui préconisé entre l'Eventail et le Grand-Saut, peut être retenu (alternance de marches et de pas-d'âne).

Les emmarchements en béton pourraient être quant à eux soit conservés et épaufrés, afin de leur donner un aspect plus irrégulier rappelant celui de la pierre, soit remplacés (ou simplement revêtus), par un escalier en caillebotis métallique. La même option est proposée pour habiller les derniers degrés taillés dans la roche, et il peut être enfin décidé d'équiper d'un plancher hors sol le passage qui les précède, et où affleurent pierres et racines dénudées.



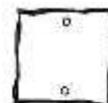
Sentier du Pic de l'Aigle : le belvédère principal.

61^a



Le chemin d'accès au belvédère, débouche tout d'abord sur deux plates-formes. Le garde-corps de la première est métallique, constitué de panneaux, celui de la seconde, qui s'avance en contrebas sur un éperon rocheux, est en rondins. Le sentier qui permet d'aboutir à cette dernière est en pente, et peut s'avérer glissant ; quelques affleurements rocheux, à certains endroits, rendent en outre cette courte progression parfois un peu difficile.

En comparaison de la première, cette deuxième plate-forme offre un panorama qui s'ouvre à peine plus vers le Nord-Est, sur le lac d'Illay ; l'intérêt supplémentaire très relatif qu'elle peut présenter, ne semble pas justifier de manière évidente son maintien, et il peut être éventuellement envisagé de la supprimer.



Dominant l'ensemble, la ligne de crête est équipée d'une part d'un banc, dont le siège est anormalement loin du sol (vraisemblablement en raison de l'érosion de celui-ci), et d'autre part d'une table d'orientation ; cette dernière souffre d'un impact certes non négligeable, mais elle est représentative de ce type de mobilier, sans doute installé dans la première moitié du XX^{ème} siècle, et mérite peut-être à ce titre d'être conservée.

Enjeux :

Il s'agit principalement d'améliorer l'intégration paysagère du belvédère, par un effort d'harmonisation de ses différents équipements.

Proposition :

L'aménagement du point de vue pourrait simplement consister à remplacer les garde-corps et le banc, par des rambardes et un élément de mobilier, de la gamme préconisée pour l'ensemble du site.

Il peut être également décidé de supprimer la plateforme la plus basse du belvédère.



Vue depuis l'aire de stationnement de la Motte (Lac d'Illay) : la table d'orientation et le garde-corps (de la plate-forme inférieure) se détachent sur la crête.

Sentier du Pic de l'Aigle : le belvédère principal.

61^b



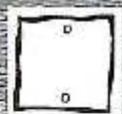
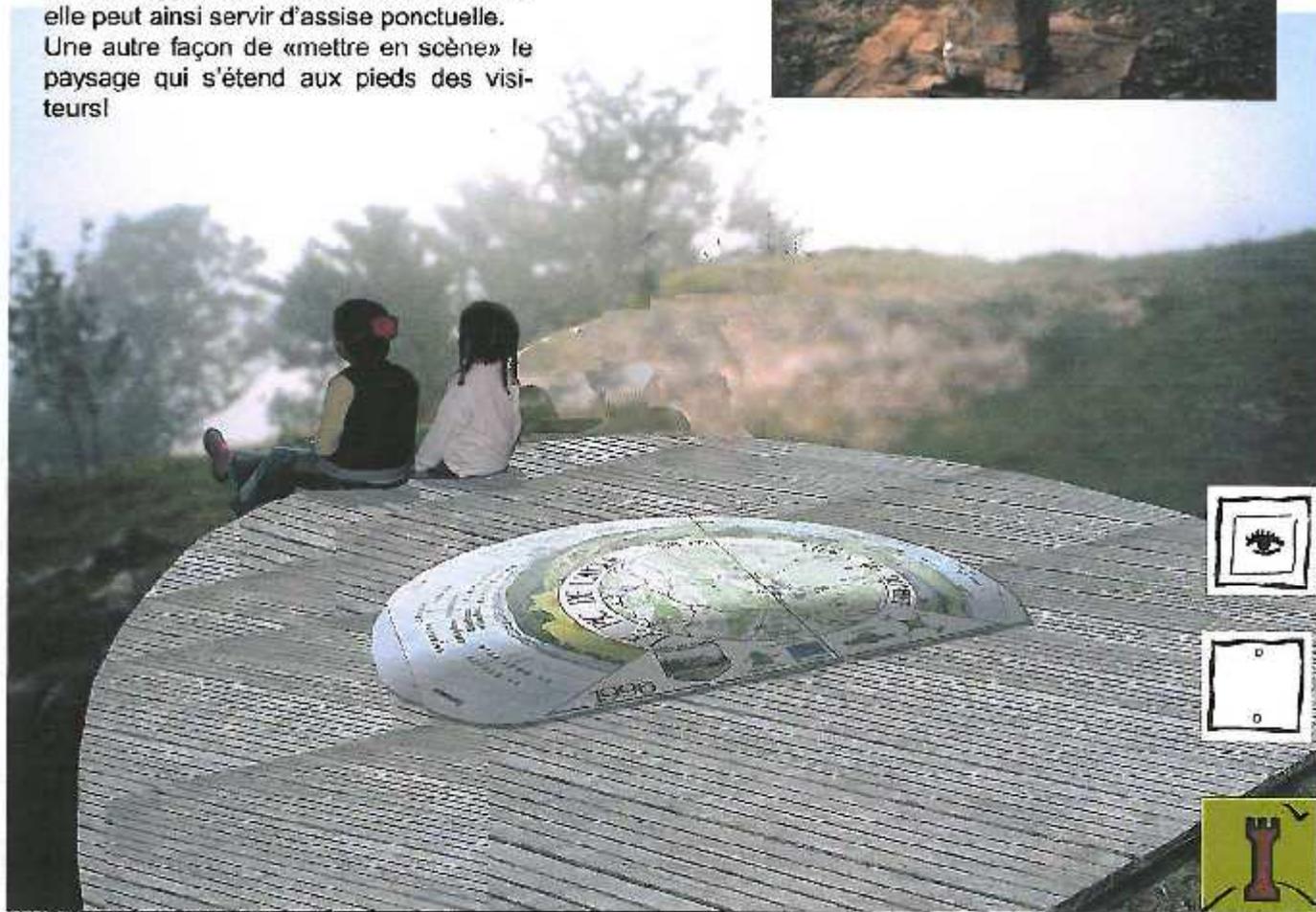
Croquis technique : Principe d'implantation de la structure de platelage en bois "affleurant".

La structure de la table d'orientation assez massive, et visible depuis l'aire de stationnement de la Motta (circuit des 4 lacs) pourrait être remplacée par une installation plus légère, en harmonie avec les aménagements proposés pour les autres belvédères.

Le principe proposé consisterait à récupérer la table d'orientation en lave émaillée et à la sceller sur une terrasse (platelage en bois).

Implantée horizontalement sur le sol inégal, la terrasse se trouvera alors entre 0 et + 45 cm par rapport au niveau du sol naturel : elle peut ainsi servir d'assise ponctuelle.

Une autre façon de «mettre en scène» le paysage qui s'étend aux pieds des visiteurs!



Sentier du Pic de l'Aigle : le belvédère des 4 Lacs.

62

D'abord agréable à parcourir, le chemin qui conduit ensuite du Pic de l'Aigle au belvédère des Quatre Lacs, souffre au bout de quelques dizaines de mètres seulement, de sa confusion avec la piste d'exploitation forestière. C'est en particulier sur cette section de l'itinéraire, qu'il s'agira d'apporter une solution aux différents dysfonctionnements déjà évoqués.

Le sentier débouche sur une première plateforme équipée d'un garde-corps, qu'il conviendrait simplement de remplacer par une rambarde du modèle proposé, afin d'harmoniser le traitement de l'ensemble du site.

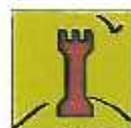
Depuis là, le chemin qui amène enfin les visiteurs au belvédère des Quatre Lacs, n'est plus emprunté par les engins de débardage, et ne nécessite aucun aménagement particulier.

Le second des deux points de vue principaux qui jalonnent le parcours, est plus remarquable encore que le premier (celui du Pic de l'Aigle). Lorsque la lumière est favorable, il dévoile en effet au regard émerveillé des promeneurs, un somptueux panorama sur quatre des sept plans d'eau classés, et sur leur magnifique palette de couleurs, de l'ocre au bleu, en passant par le vert émeraude, ...

La dalle en béton qui recouvre le sol est bordée de deux types de garde-corps, l'un métallique, constitué de tubes horizontaux, l'autre en bois, formé de rondins disposés verticalement.

Depuis l'aire de stationnement, située plus à l'Est le long de la route forestière, le public accède au belvédère d'abord par un sentier qui s'enfonce dans la forêt, ensuite par une succession d'une dizaine de marches étayées par du bois, suivies de 25 à 30 degrés en béton, bordés d'une rambarde en rondins.

Un panneau d'information est enfin installé sur la plateforme, et un second (le mobilier qui le supporte est celui des relais « Information services » du Pays des Lacs), a été implanté à proximité de l'endroit où le chemin cède la place à l'escalier.



Sentier du Pic de l'Aigle : l'aire de stationnement du belvédère des 4 Lacs.

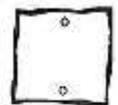
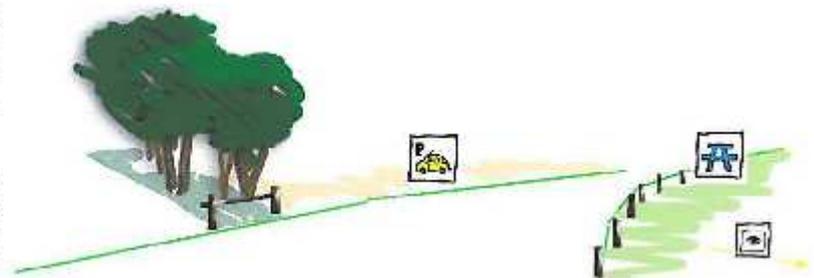
63

Le parking du belvédère des Quatre Lacs est un espace non aménagé, attenant à la route forestière. Il est également occasionnellement utilisé pour le dépôt de grumes. Tant que perdurera ce double usage, et en raison des dégradations susceptibles d'être provoquées par les engins des exploitants forestiers, un traitement particulier du lieu ne pourra être envisagé, que si l'endroit réservé au stationnement des véhicules, est clairement individualisé de la place où le bois est parfois temporairement entreposé.



L'aménagement proposé est comparable à celui préconisé pour l'aire de stationnement du lac de Bonlieu. Un simple caniveau en pavés ou en béton séparerait la chaussée du parking, les emplacements des voitures seraient totalement ou partiellement délimités de la même manière, et le sol pourrait être revêtu d'une grave stabilisée ou « béton ». Comme celui du Pic de L'Aigle, le parking accueillerait également « un relais d'information culturelle », consacré au château et à son histoire.

L'implantation d'une ou de plusieurs table(s) de pique-nique n'est enfin envisageable, par exemple à l'ombre des arbres, de l'autre côté de la route, que si la collectivité est en mesure de collecter régulièrement les ordures ménagères, déposées dans les poubelles qui seraient également nécessairement installées là.



2 - Voir le site autrement : mythes et légendes de la « Petite Ecosse » .

1. Généralités.



« Toutes ces croyances nous rappellent le génie des descendants de cette race de Kimris ou de Celtes, qui, des plateaux de l'Himalaya et du Tibet, se frayèrent, les armes à la main, une route nouvelle à travers l'Europe, et se répandirent dans les Gaules ».

Alphonse ROUSSET, 1854, cité par Jean-Luc MORDEFROID dans « La vallée du Hérisson, ses 31 cascades », Uxelles, 1989.

I – Promouvoir les mythes et les légendes de la « Petite Ecosse » :

Le projet procède toujours de cette volonté de promouvoir une fréquentation plus équilibrée des lieux, lorsque l'affluence est la plus forte. Il s'agit de limiter autant que possible l'usure, voire les dégradations des milieux et des paysages, qui souffrent de visites trop nombreuses (les Cascades du Hérisson), tout en continuant à assurer la préservation des « sanctuaires », à l'écart des grands flux touristiques, et qui gagneront indéniablement à le rester (les lacs du Floget et du Vernois). Ainsi, dans le même esprit, les belvédères qui existent déjà seraient mis en valeur, mais de nouveaux points de vue ne seraient pas aménagés.

Une nouvelle promenade serait proposée aux visiteurs. Elle leur permettrait de découvrir, cette fois en voiture et non plus à pied, les belvédères périphériques du site, auxquels sont, ou peuvent être associés, quelques mythes et légendes de la « Petite Ecosse » :

- la Chambre du Prince ;
- l'Eventail et la légende du capitaine Lacuzon ;
- le village englouti de Narlay ;
- le Sylphe de Bonlieu ;
- la Dame blanche.



Photographies de M. LOUP.





Circuit des mythes et légendes...



Photographies de M. LOUP

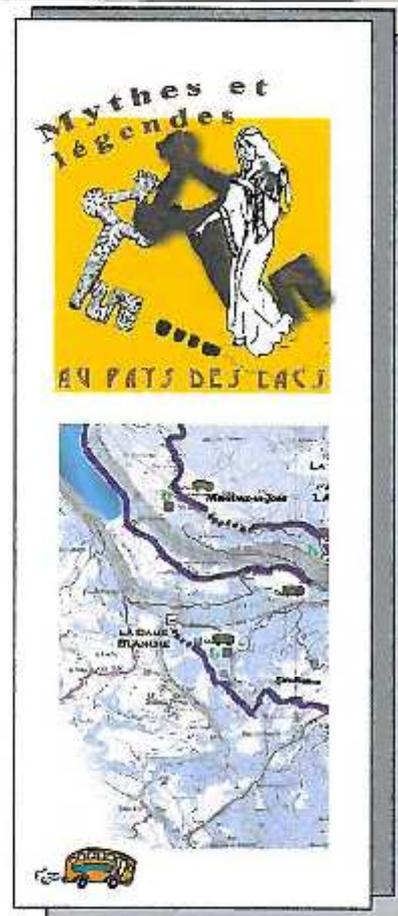
II – Des « relais culturels » spécifiques – Une brochure gratuite et un opuscule vendu au public :

C'est par des moyens comparables à ceux proposés pour les quatre promenades « médiévales », qu'il conviendrait d'assurer la promotion de cette autre manière de voir le site.

Les cinq points de vue seraient aménagés afin d'améliorer la sécurité du public, mais aussi l'intégration paysagère de leurs différents équipements ; ils accueilleraient également un relais d'information culturel, consacré à la légende associée au belvédère concerné, et qui se substituerait aux différents panneaux éventuellement déjà présents sur les lieux.

Une brochure traduite en plusieurs langues, pourrait être également gratuitement distribuée au public. Elle comporterait une carte de l'itinéraire, ainsi qu'un rappel de chacun des mythes de la « Petite Ecosse », associés aux différents belvédères visités.

Un opuscule un peu plus complet serait enfin vendu aux touristes plus curieux, qui souhaiteraient en savoir un peu plus.



III – Des navettes de car(s) et de nouveaux pôles touristiques :

En pleine saison touristique, au départ du nouveau parking de l'Eventail, voire de Chalain ou de Clairvaux-les-Lacs, un car, dont la capacité d'accueil et la fréquence des navettes seraient déterminées par le succès de l'opération, permettrait aux visiteurs qui le souhaiteraient, de découvrir le circuit proposé, tout en écoutant les récits d'un conteur, qui les accompagnerait à l'occasion de leur voyage.

De nouveaux pôles touristiques pourraient être également créés le long de l'itinéraire, afin d'apporter un regain d'animation à des villages peut-être un peu trop à l'écart de l'affluence estivale. Ainsi, comme à Château-Chalon, « un site remarquable du goût » par exemple, pourrait voir le jour à Songeson, ou dans la commune de Menétrux-en-Joux, qui serait en outre traversée par une partie des randonneurs, parcourant la promenade consacrée aux Cascades du Hérisson et à l'artisanat au Moyen Age.

Le circuit du car pourrait être également ponctuellement modifié, une à deux fois par semaine, afin d'intéresser ses passagers au thème de l'archéologie. Quelques haltes supplémentaires pourraient être ainsi effectuées,

Y. HESSOU et A.C. CHOLEY - 2002

pour voir depuis la route l'île du lac de La Motte où fut jadis bâti le prieuré Saint-Vincent, profiter d'une exposition au Frasnois ou à Doucier, parcourir un sentier de découverte au bord du plus vaste des deux plans d'eau de Clairvaux, visiter les restitutions des maisons néolithiques à Chalain,...



Liaison avec les autres promenades :

Les randonneurs souhaitant écouter un peu le retour de la promenade « médiévale » consacrée aux Cascades du Hérisson et à l'artisanat au Moyen Age, pourraient enfin éventuellement profiter des navettes, qui reviendraient à l'Eventail par la route départementale n°39 et par Menétrux-en-Joux.



IV – Donner une *image* à l'*imag*-inaire...



Dessin de J.C Servais,
cf. légende ci-dessous.

Une illustration liée aux mythes et légendes devrait être présente sur les panneaux (Relais d'information culturelle) ou les dépliants, afin de renforcer l'*imag*-inaire.

Le principe n'est pas de figer l'expression d'une représentation, mais davantage d'initier le rêve : le dessin à l'encre est en effet un peu plus qu'une ombre, c'est déjà une silhouette (!) que l'on peut surprendre, avec beaucoup de patience et d'ouverture d'esprit, sur les chemins et les paysages de la «Petite Ecosse» comtoise...

Les représentations du sylphe de Bonlieu, ou de la Dame Blanche sont déjà très expressives, mais les autres mythes pourraient également être illustrés...

«... pour vivre, je crois qu'il faut un équilibre entre cet esprit cartésien qui nous anime de plus en plus, et un esprit légendaire qui est notre part de rêve.» ... «Cet univers de liberté que sont les contes et légendes, je ne l'ai pas inventé, il existe depuis si longtemps qu'il suffit de le cueillir pour le redécouvrir à nouveau.»

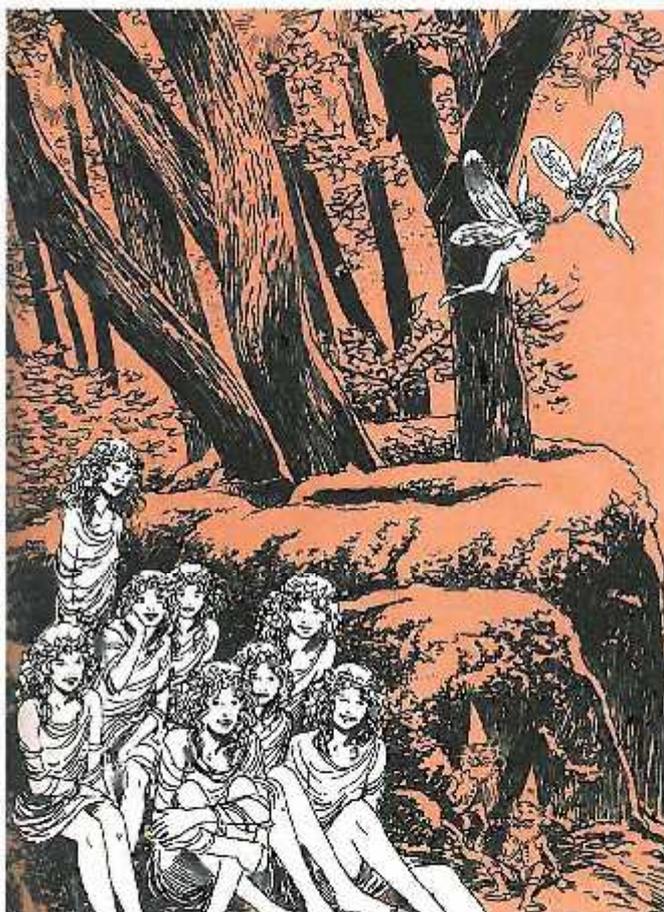
Jean-Claude SERVAIS, le Dossier de Déesse blanche, déesse noire.

Les illustrations présentées ne sont pas destinées à être copiées. Elles appartiennent à l'auteur, et elles ont été réalisées dans le cadre d'une commande pour un Parc Forestier des Ardennes

Afin d'obtenir une illustration de qualité, il pourrait être envisagé une commande à cet auteur, afin de définir et d'acquérir une collection d'images et d'illustrations sur les mythes et légendes de la «Petite Ecosse».

Dessin de **Jean-Claude SERVAIS**, pour les panneaux illustrant le fantastique dans la forêt.

Commande pour le **Parc Forestier récréatif de Manhay** en Ardennes.



Extrait du Dossier :
«Déesse blanche,
Déesse noire»; .
Ed. Dupuis.
Collection Aire Libre.
février 2001

V – La mise en valeur des ambiances et des paysages :

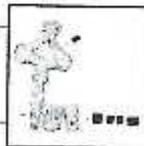
C'est de l'intérieur, de manière très « intime », que permettent de découvrir le site les promenades « médiévales » proposées, à l'exception toutefois de celle dédiée au château de L'Aigle. Comme celle-ci, le circuit des belvédères périphériques, et des légendes de la « Petite Ecosse » qui leur sont associées, offre au contraire de vastes panoramas sur « les grands paysages », dont la qualité dépend de leur entretien (confer le Plan Paysager de référence).

Les interventions qu'il sera nécessaire de réaliser, ne relèveront pas d'interventions ponctuelles (il ne s'agira pas cette fois de restaurer une perspective visuelle sur un lac ou sur une cascade), mais procéderont de la mise en œuvre des principes identifiés, afin de tendre vers l'état paysager de référence retenu.

Il s'agira de préserver un équilibre entre espaces ouverts et boisés, qui est l'un des fondements essentiels du caractère remarquable des paysages, qui peuvent être admirés depuis ces points de vue.

2 - Voir le site autrement : mythes et légendes de la « Petite Ecosse »

2. La Chambre du Prince



Le belvédère jouxtant la route départementale n°39, à l'Est de Doucier, au lieu-dit « En plain Palais », souffre non seulement d'une absence totale d'aménagement (il ressemble plus à une aire technique connexe à la chaussée, qu'à un point de vue destiné à recevoir du public), mais également d'un « déficit d'identité ». En effet, il n'est pas identifié par une dénomination particulière, et il gagnerait à être connu par exemple sous le nom de « Chambre du Prince » (ce toponyme était celui du pied de la falaise et de la rive Nord du lac du Val).

I – A la recherche de la Légion perdue...ou du diamant de la Vouivre... :

A – Une vallée occupée pendant la période gallo-romaine ? :

La vallée du Hôrisson aurait accueilli jadis, pendant la période gallo-romaine, une colonie militaire et le palais d'un duc. En 1818, Désiré MONNIER étaya cette thèse d'une part par l'observation d'un vieux mur, qui pouvait être selon lui un vestige de l'occupation du lieu durant l'Antiquité, et d'autre part par une étude de la toponymie ; *colonia*, la colonie, serait en effet l'étymologie de Colondon, *camera*, la chambre, celle de Chambly, et Doucier viendrait de *duciacum*, l'habitation ou le lieu voisin du palais d'un duc (*ducis*).

L'appellation de « Chambre du Prince » n'apparaît toutefois dans la documentation qu'à partir du XVIII^{ème} siècle, et c'est seulement une campagne de fouilles archéologiques, qui permettrait de vérifier ou au contraire d'infirmier l'hypothèse d'une occupation gallo-romaine du site.

B – Le diamant de la Vouivre :

L'occupation de la vallée durant la période gallo-romaine, est un sujet qui pourrait être jugé toutefois trop « historique », pour cet itinéraire consacré aux mythes de la « Petite Ecosse ». Il n'excite pas l'imaginaire du public avec autant de force que les légendes du Sylphe de Bonlieu, de la Dame blanche, voire du Capitaine Lacuzon, dont les aventures ont été, très récemment encore, de nouveau immortalisées par le « son et lumière » des « Baladins du Château », à Présilly.

Une petite liberté pourrait être prise avec la tradition populaire, en associant à ce belvédère l'histoire de la Vouivre, qui concerne plutôt le château de L'Aigle.

Ce dernier aurait été occupé par une femme d'une exceptionnelle beauté, mais au cœur de pierre. Hautaine, cruelle et impitoyable, elle terrorisait les habitants du val.

Elle fit montre d'un entêtement et d'une dureté

inébranlable, lorsqu'une fée lui parla longuement de la pitié et de la générosité. Pour la punir, celle-ci changea la méchante princesse en « Vouivre », (équivalent en patois du vieux français « guivre », qui signifie « vipère »). Devenue un affreux serpent affublé d'ailes de chauve-souris, elle porterait, peut-être en souvenir de sa beauté passée, un magnifique diadème, orné d'une énorme pierre précieuse (diamant ou rubis, selon les différentes versions de la légende).

Nombreux sont ceux qui ont tenté de dérober le bijou, déposé sur les berges du Grand Maclu par la Vouivre, qui chaque soir descendrait des ruines du château pour se baigner dans les eaux du lac. Jusqu'à ce jour, ces tentatives sont toujours restées vaines, et elles ont coûté la vie aux audacieux, qui ont chaque fois succombé aux morsures de milliers de serpents...



Perspective de la Chambre du Prince. Photo de M. LOUP.



Éclvédère de la Chambre du prince : état actuel. (Février 2001)

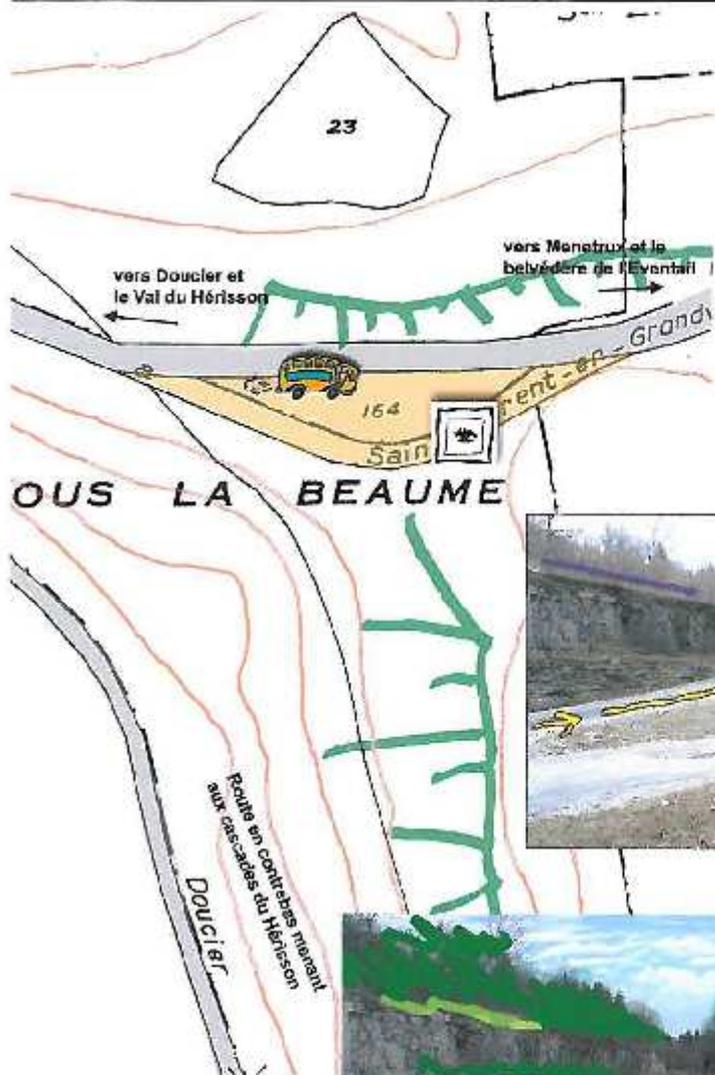
II – Propositions d'aménagement :

FICHE n°

64

Circuit des mythes et légendes : le belvédère de la chambre du Prince.

64

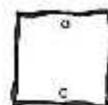


L'aire de stationnement a récemment fait l'objet d'une réfection du revêtement de surface. L'aménagement et les accompagnements paysagers restent à mettre en forme. La plate-forme doit pouvoir accueillir un ou deux bus en stationnement ainsi que 5 ou 6 VL.

Le parti principal est de mettre en valeur l'effet de porte dessiné par les deux pans rocheux, tout en créant un espace à l'échelle du piéton, orienté vers le panorama, la «Chambre du Prince».

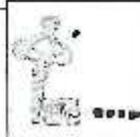


L'aménagement du belvédère consisterait à réaliser un platelage linéaire, à l'arrière du muret, et en balcon au niveau du garde-corps.



2 - Voir le site autrement : mythes et légendes de la " Petite Ecosse " .

3. Le belvédère de l'Eventail, ou l'épopée du Capitaine Lacuzon.



Aucune légende n'est à ce jour attachée au belvédère dit de l'Eventail, qui offre un magnifique panorama sur la cascade du même nom. Afin de renforcer encore l'identité de ce point de vue, la liberté pourrait être prise de lui associer l'épopée mythique du Capitaine Lacuzon qui, avec ses partisans, aurait trouvé refuge dans la vallée, et en particulier dans la grotte située sur la rive droite du Hérisson, en aval du Grand-Saut (elle n'est malheureusement pas visible depuis le belvédère).

I – « Comtois, rends-toi. Nenni ma foi »... L'épopée du Capitaine Lacuzon :

« Attends pour t'émailler (t'émouvoir), que tes tripes soient dans un panier » (vieux proverbe franc-comtois).

Entre 1635 et 1678, la Franche-Comté connut l'un des épisodes les plus sombres de son histoire. Elle fut en effet à la fois un enjeu territorial et un théâtre permanent d'opérations militaires, lors du grand conflit qui déchira la France et l'Espagne, à laquelle elle était rattachée.

Comme un malheur n'arrive jamais seul, les quatre cavaliers de l'Apocalypse s'unirent pour ravager la province. La population fut en effet décimée non seulement par la guerre, et par les exactions de « mercenaires », en particulier les Suédois, qui rivalisèrent de cruauté, mais également par la famine et par son cortège d'épidémies, parmi lesquelles la terrible peste noire.

Le Traité de Nimègue, signé le 17 septembre 1678, mit fin au conflit et consacra l'annexion de la Franche-Comté par la France.

C'est dans ce contexte pour le moins troublé, que des Capitaines levèrent des bandes, qui menèrent contre l'envahisseur français une guerre de partisans. L'épopée de l'un d'entre eux, Claude Prost, dit « La

Cuson » (ou « Lacuzon »), a été élevée au rang de légende, et immortalisée en 1861 par « Le Médecin des Pauvres », de Xavier de Montépin, tiré d'une œuvre plus ancienne (« Le Diamant de la Vouivre » (1843), de Louis Jousserandot).

Parking du belvédère.



Perspective sur la cascade de l'Eventail. Photo de M. LOUR



II – Propositions d'aménagement :

A – La route entre la Chambre du Prince et le belvédère de l'Eventail :

65

B – Le parking :

66

C – L'accès au belvédère et la buvette :

67

D – Le belvédère :

68

**Circuit des mythes et légendes : la route entre
la Chambre du Prince et le belvédère de l'Eventail.**

65



Entre la Chambre du Prince et le belvédère de l'Eventail, la route emprunte les chemins «buissonniers» : les paysages ruraux du plateau offrent aux visiteurs un contraste saisissant, après (ou avant) la vallée de Hérisson ou la région des lacs.



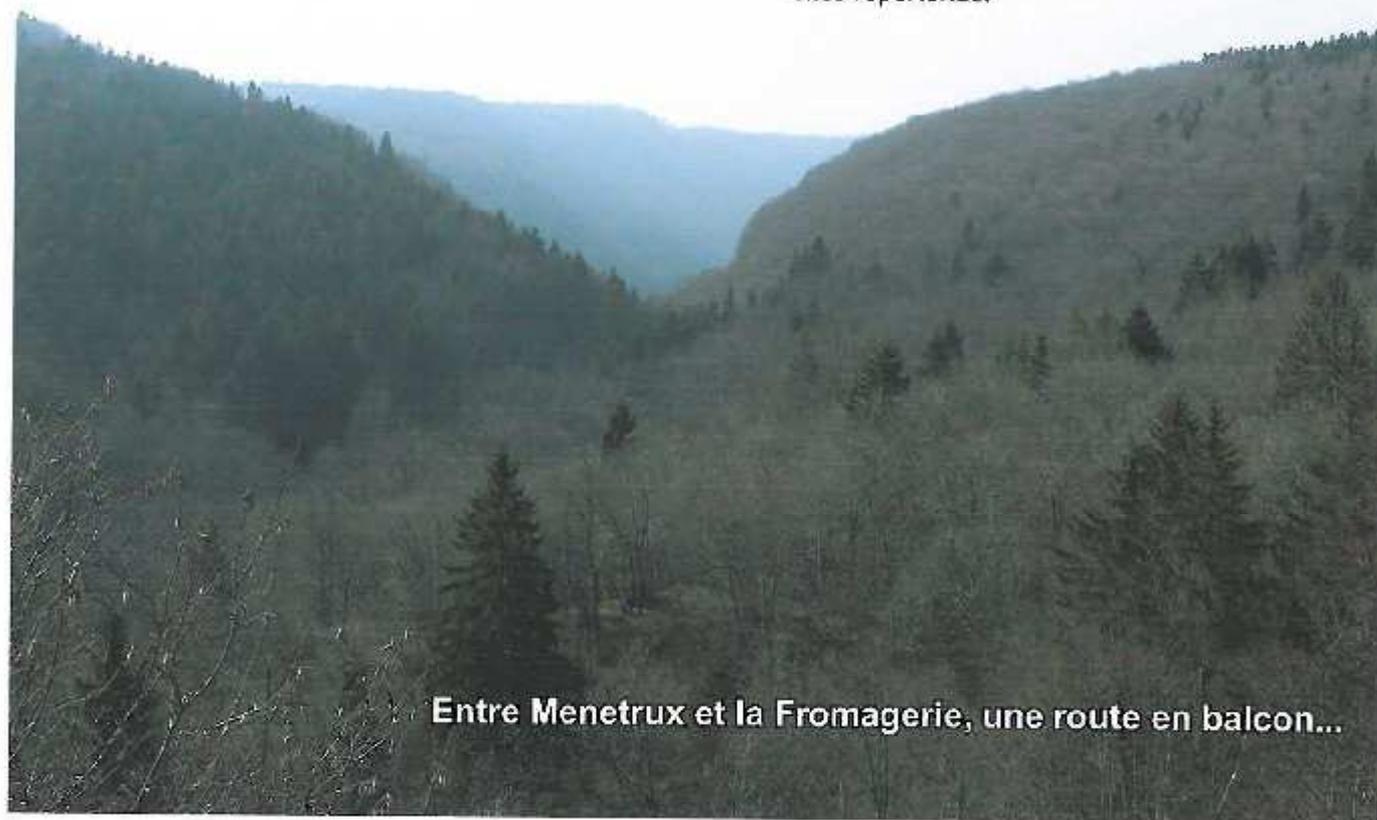


Avant la Fromagerie, la route en balcon sur la vallée du Hérisson, offre quelques perspectives particulièrement intéressantes.



Ponctuellement, un entretien de la végétation et un élagage sélectif de quelques arbres, permettront de préserver ces fenêtres.

Le projet consiste en la stabilisation des abords routiers, pour une à deux voitures au maximum, ainsi qu'en la mise en place d'un signal (confer les modèles proposés de relais culturels) sur deux sites répertoriés.



Entre Menetrux et la Fromagerie, une route en balcon...

Circuit mythes et légendes : l'aire de stationnement du belvédère de l'Eventail.

66



L'aire de stationnement pourrait être délimitée et son impact minimisé par la mise en place d'une bande engazonnée et plantée. L'ensemble des parkings du site situés le long des routes a ainsi un traitement homogène.

La voie peut être légèrement infléchie au passage de l'accès au belvédère, pour dégager un espace dédié aux piétons et mettre en valeur le caractère particulier de l'endroit. L'espace réservé aux piétons pourrait être réalisé en béton désactivé, légèrement surélevé par rapport à la route. Des bornes éventuellement en bois le protègent et empêchent le stationnement.

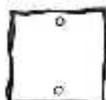


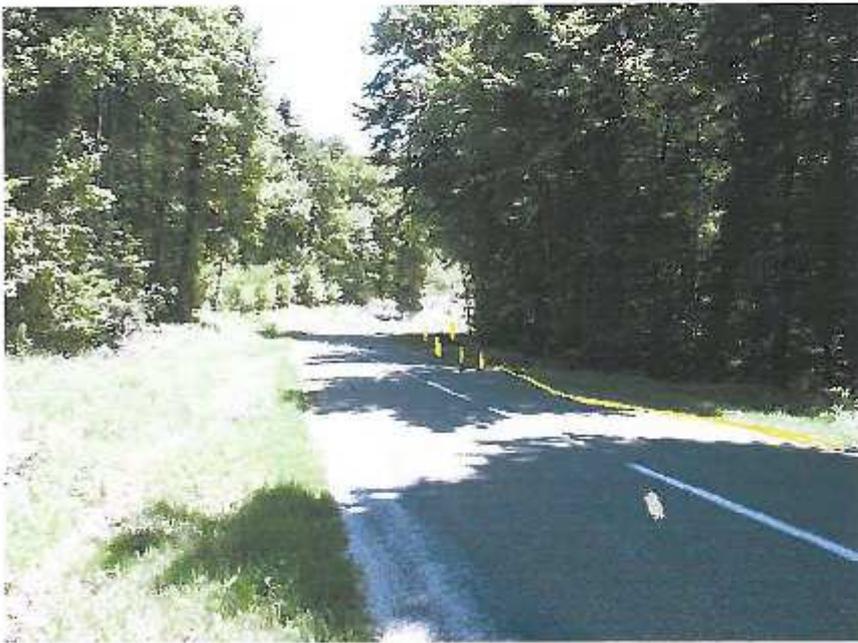
Principe de liaison béton désactivé enrobé.

Le changement de qualité de l'espace de la voie marque un passage exceptionnel avec la proximité du site des cascades et la présence d'un chemin de randonnée et d'accès aux cascades.

L'aménagement sera complété par la mise en place d'un élément d'information avec éventuellement un abri le circuit bus ou navettes passant par ce point.

La disparition de la buvette permettra d'améliorer l'accès au sentier du belvédère. Une percée dans la végétation suggère la proximité de la falaise, elle pourra être renforcée.





A quelques centaines de mètres se situe le départ d'un sentier vers le Saut du Château-Garnier. Un marquage particulier le signalera, du même type que celui du parking du belvédère de l'éventail :

- traitement de sci sur le bas-côté sur une longueur de 100 m environ,
- bornes au droit du sentier.

Un panneau informatif signalera que la navette peut s'arrêter en ce point.



L'accès principal au belvédère de l'Eventail longe la buvette, et traverse même au départ, dans sa partie haute, la terrasse de celle-ci. Ce cheminement occasionne généralement un sentiment de gêne chez les visiteurs, qui ont l'impression de s'introduire dans une propriété privée.



Afin d'éviter au public de passer à proximité de l'établissement dont l'impact visuel est conséquent, et qui génère quelques nuisances, notamment olfactives, en pleine saison touristique, il semble pertinent de mieux



signaler le débouché du véritable accès, qui se trouve quelques mètres plus à l'Est, et pénétrer directement dans la forêt, sans juxter au plus près le débit de boissons.

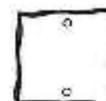
Si l'activité de l'établissement installé là perdurait, le chemin qui le borde et qui permet de rejoindre le belvédère, serait vraisemblablement conservé. Les marches gagneraient dans ce cas à être grossièrement épafrées, ou encore remplacées, voire simplement habillées, par une structure en caillobolis métallique. Une rambarde de la gamme préconisée pour l'ensemble des deux sites, devra se substituer enfin à l'équipement similaire existant. Cependant, l'aménagement de l'aire de stationnement devrait orienter le cheminement principal vers une «entrée directe». Confer la photographie ci-contre.



Il est cependant intéressant d'envisager l'hypothèse suivante : si le commerce était en vente, son acquisition, puis le démantèlement du bâtiment permettrait de restaurer la qualité du lieu. L'enjeu de ce belvédère, dans le circuit des «mythes et légendes» est majeur, c'est pourquoi la qualité de ce site doit être irréprochable. L'enjeu paysager serait privilégié.

Les commerces devraient se trouver logiquement intégrés à la trame urbaine des hameaux.

Dans cette hypothèse, le site serait intégralement restauré : démantèlement du bâtiment et des abords, restauration du cheminement et traitement de la dénivellation par des escaliers en caillobolis métallique.



Circuit des mythes et légendes : le belvédère de l'Eventail.

68

L'enjeu principal est de créer un aménagement «sécurisé» et praticable en tout temps, en respectant les caractéristiques paysagères du site et ses terrasses rocheuses.

Etat initial du site (Août 2002).



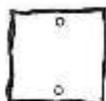
Le projet d'aménagement reprend la gamme de mobilier retenue pour les autres belvédères. Les garde-corps préconisés pour la plate-forme de l'Eventail sont composés de caillebotis verticaux, et d'une lisse supérieure en bois, ainsi que de deux rangées de câbles en inox pour les sections directement à l'aplomb de la roche, et avec 5 rangées de câbles en inox, pour les sections en retour.

Un platelage en caillebotis métallique permet de s'adapter au relief tout en respectant la nature rocheuse du site. Associée au garde-corps, la structure constitue un cheminement privilégié, non glissant et rassurant.



Photomontage : état projeté.

La lisse centrale pourra ainsi être retirée, puisque la circulation se fera principalement sur le platelage.
La lisibilité du site sera ainsi grandement améliorée.



Travaux d'entretiens paysagers

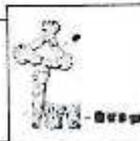
Les arbustes et arbrisseaux se développant au-delà du garde-corps occultent peu à peu la vue sur la vallée du Hérisson, et la cascade de l'Eventail.



En revanche, les arbustes se développant à l'Ouest du panorama, permettent de camoufler le stationnement en contrebas, et limitent ainsi son impact.

2 - Voir le site autrement : mythes et légendes de la " Petite Écosse " .

4. La fée de Narlay ou le village englouti.



I – Le village englouti :

« Il y a très longtemps, peut-être à cette époque évoquée dans le voyage onirique proposé dans la présente étude (les Hommes cohabitaient alors avec les Elfes, les Nains et les Monstres), une fée (une vieille mendicante ou une Dame blanche, selon certains conteurs), s'égarra en plein hiver au pays des lacs et des cascades.

Elle chercha refuge dans le village de Narlay, blotti à l'abri des vents, dans une combe profonde, aujourd'hui occupée par le lac. Peu charitables, les habitants lui refusèrent tous l'hospitalité, à l'exception d'une brave fermière, qui occupait une maison isolée au-dessus du village (elle existe encore de nos jours), et qui l'accueillit pour la nuit.

Le lendemain, avant de poursuivre sa route, la fée prononça une terrible sentence contre ceux qui avaient refusé de lui ouvrir leur porte, et dont les habitations furent brutalement noyées par les eaux, qui tombèrent du ciel, et jaillirent également de la source, habituellement paisible, qui coulait au fond de la combe. »

C'est autour de la demeure de l'hôtesse bienveillante, qui fut épargnée par les éléments déchainés, que fut édifié le second village de Narlay.

« Depuis ce temps là, chaque nuit de Noël à minuit, le chant d'un coq nous rappelle des profondeurs du lac, cette sombre histoire d'hommes et de femmes, dont l'absence de



compassion et de charité a été ainsi punie. La fée aurait trouvé refuge dans une grotte ornée de stalactites, près de la grange Bataillard, et elle aurait donné aux eaux du lac la propriété de blanchir le linge sans lessive et sans savon. »



II – Propositions d'aménagement :

FICHE n°

A – La route entre les belvédères de l'Eventail et du lac de Narlay :

69

B – Le belvédère :

70

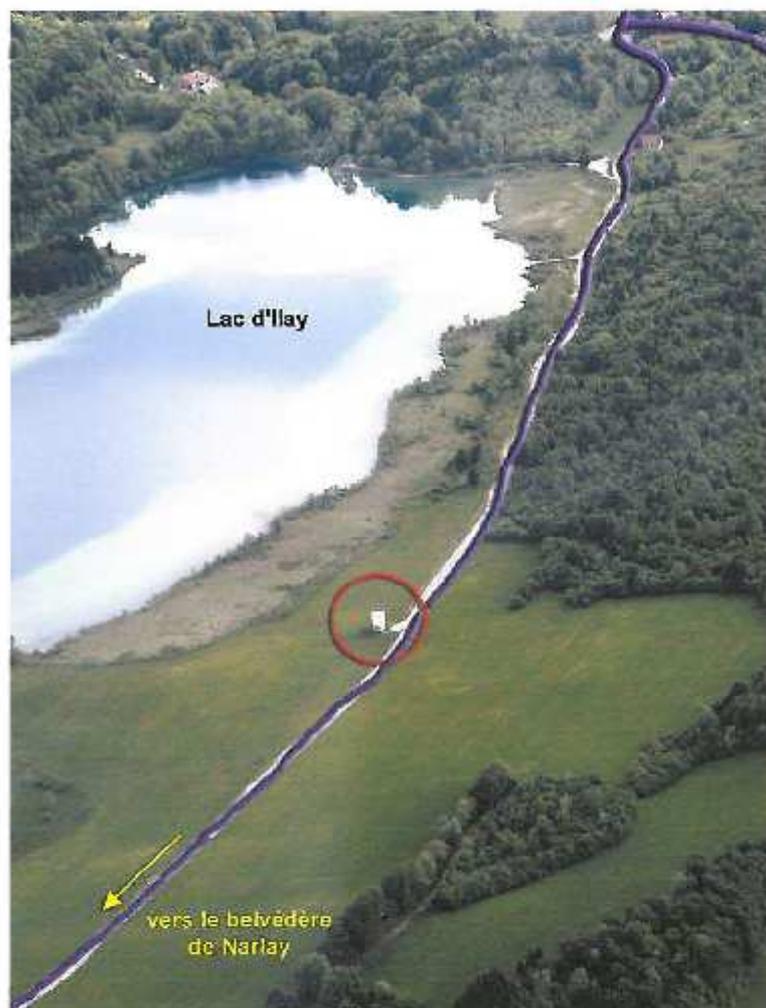
C – Les travaux paysagers réalisés au Sud du lac : perspectives sur Narlay.

71

Circuit des mythes et légendes : la route entre les belvédères de l'Eventail et du Lac de Narlay.

69

Entre les belvédères de l'Eventail et du lac de Narlay, l'axe routier traverse les hameaux de La Fromagerie et d'Ilay, qui pourraient faire l'objet de quelques aménagements, afin d'améliorer la qualité de l'ensemble : traitement du carrefour entre les routes départementales 39 et 75, de « la Boissellerie » et de « l'Auberge du Hérisson » et de leurs abords, conférer les fiches n° 48 et 51.



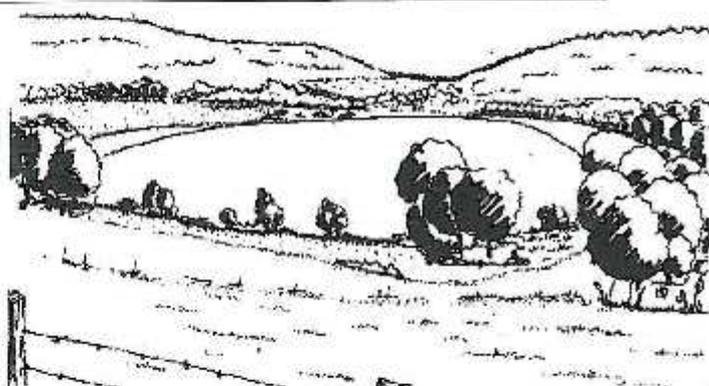
La route longe ensuite la rive Ouest du lac de la Motte. Les réseaux aériens qui jalonnaient la chaussée ont été enfouis ces dernières années. Il ne subsiste aujourd'hui qu'un seul point noir paysager majeur sur cet axe : la station de traitement de l'eau potable. Le démontage de cet équipement, et sa reconstruction en milieu boisé, sur le versant à l'Ouest de la voie, ont été étudiés dans un projet qui date déjà de quelques années, et qu'il serait très pertinent de réaliser un jour.



Circuit des mythes et légendes : le belvédère de Narlay.

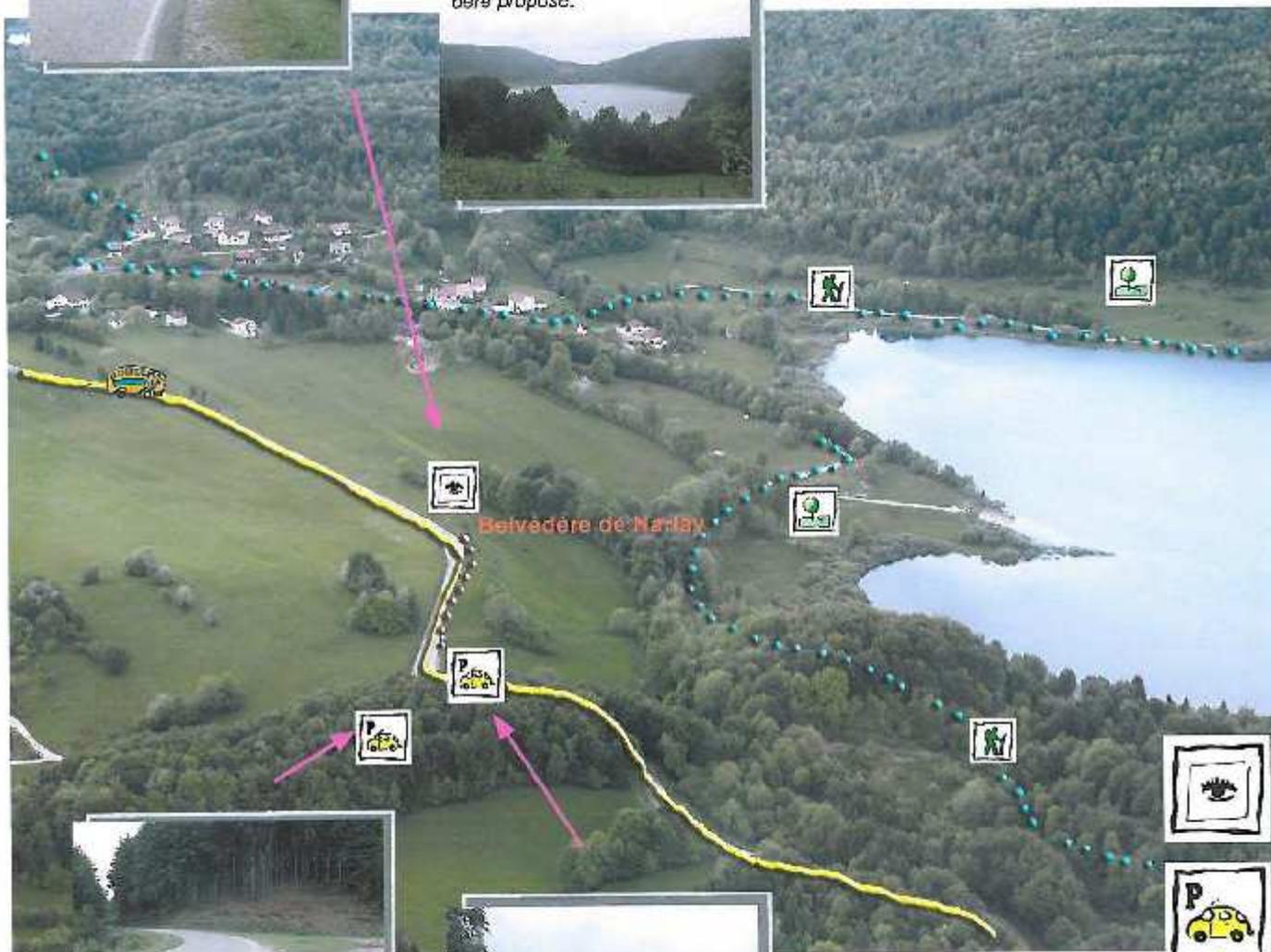
70

Zone d'implantation du belvédère.



Panorama projeté.

Le Lac de Narlay, depuis le belvédère proposé.



Aire de stationnement, dans le sens de circulation La Frasnois - Peilât Maclu.



Aire de stationnement, dans le sens de circulation Peilât Maclu - Le Frasnois.



Belvédère sur le Lac de Narlay, depuis l'aire de stationnement.